Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Conforme à l'original produit,
Début du texte, page suivante.

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°17 du 23 avril 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°22

DÉCISION N° 0-11483-2010/DEF/EMM/STN
portant changement de position du patrouilleur de service public « Sterne ».

Du *25 mars 2010*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals ».*

DÉCISION N° 0-11483-2010/DEF/EMM/STN portant changement de position du patrouilleur de service public « Sterne ».

Du 25 mars 2010

NOR D E F B 1 0 5 0 4 4 2 S

Références :

a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
c) Décision n° 0-29971-2009/DEF/EMM/STN du 8 juillet 2009 (BOC N° 28 du 7 août 2009, texte 12. ; BOEM 570-0.2.6).
d) Lettre n° 0-38285-2009/DEF/EMM/STN du 5 août 2009 (n.i. BO).
e) Note n° 0-27461-2009/DEF/EMM/STN du 19 mai 2009 (n.i. BO).
f) Compte rendu n° 2-34879-2009/BN BREST/GSSM du 20 juillet 2009 (n.i. BO).
g) Rapport d'activité n° 2-219-2010/CIN BREST/DDE/PEDAGO du 5 janvier 2010 (n.i. BO).
h) Dossier de transfert n° 2-1504-2010/ALFAN BREST/LOG du 13 janvier 2010 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°17 du 23 avril 2010, texte 22.

Le patrouilleur de service public (PSP) « *Sterne* » est condamné à compter de ce jour. Le numéro de coque « Q 854 » lui est attribué.

La coque « Q 854 » cessera au plus tard son emploi de plate-forme pédagogique au profit du centre d'instruction naval de Brest le 30 juin 2015.

Le dossier de transfert est conservé et tenu à jour par l'autorité maritime locale qui pourra déléguer cette responsabilité au commandant du centre d'instruction naval de Brest.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général de 1re classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,

Hubert SCIORELLA.